Réf. Farde e-Assemblées : 2692331

N° OJ : **100**

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 9.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :
Article unique : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 9.000,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2025 :
1) 1.192,00 EUR à l'asbl Ommegang Brussels Events comme complément pour l'achat de places;

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2025 :
2) 5.000,00 EUR à l'asbl Association Galeries pour les actions de médiation dans le cadre du Vaux-Hall Summer 2025;
3) 2.808,00 EUR à l'asbl Ommegang Brussels Events comme complément pour l'achat de places;

Annexes :